

La Haye. Éducation nationale

Rythme scolaire maintenu à 4,5 jours

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE

608 mots

jeudi 17 janvier 2019

-



Les élus ont voté pour le maintien à 4 jours et demi. - Crédit:

MARDI SOIR en réunion de conseil de la commune nouvelle La Haye, 54 élus ont débattu sur le choix du rythme scolaire, pour l'année prochaine. En conseil d'école du 7 janvier, à Françoise Dolto (Bolleville) le vote était à 6 voix pour la semaine de 4 jours (2 pour 4 ½) et à Chat perché (La Haye du Puits) 17 voix pour le retour à 4 jours (8 pour me maintien à 4 ½, 1 abstention).

Dans leur courrier adressé au conseil, les délégués des parents d'élèves de l'école Françoise Dolto, ont démontré que les journées n'étaient pas plus courtes pour les enfants. Peu de parents ont la possibilité d'aller chercher leurs enfants à 16 h, mais il est généralement plus facile pour eux de libérer leur mercredi. Ils témoignaient que l'organisation sur quatre jours et demi est vécue comme une contrainte pour les enfants, animateurs et parents, et demandaient aux élus de prendre en considération le choix des parents et des enseignants « Merci de tenir compte des personnes concernées, qui vivent auprès des enfants ! »

Dans un courrier, Julie Consul la directrice de Chat perché ne remettait pas en cause les nouvelles activités périscolaires. Elle souhaite privilégier une organisation, qui favorise l'apprentissage à l'école, ce qui n'a pas été démontré sur le rythme scolaire actuel. Elle a précisé que l'ouverture culturelle est travaillée en classe en élémentaire et aussi au collège. Elle suggérait que les locaux scolaires actuellement utilisés pour les NAP, soient utilisés le mercredi. Elle regrettait que les enfants de Chat perché ne puissent participer à une rencontre sportive "Roulez Bambins", programmée de 14 à 16 h elle est malheureusement rendue impossible par les NAP.

Dans la salle, Alain Helleu a regretté que l'Etat ne prenne pas ses responsabilités, et décide pour l'une des formules. On s'est interrogé sur la représentativité du conseil d'école, insistant « Un représentant de parents d'élèves doit représenter l'opinion des parents, pas le sien ! »

Les résultats des sondages pour le choix du rythme scolaire ont été contestés, puis expliqués.

Michèle Brochard a rappelé, que la loi est établie sur une semaine scolaire de quatre jours et demi, et qu'il est demandé aux élus de voter une dérogation. Et d'ajouter « Il me semblait que le rôle des élus est de faire respecter la loi ! » avant de poursuivre « La fatigue des enfants est un faux problème, qui dépend de tant d'autres facteurs... Le rythme de sommeil de l'enfant est il toujours respecté ? » et de préciser que les activités NAP mises en place permettent une ouverture culturelle gratuitement.

François Joret a interrogé s'il revient à un conseil municipal de décider ce qui est le mieux pour un enfant « Je suis démuni pour apporter une réponse ! »

Guillaume Suarez a résumé « La qualité et la quantité diversifiée des NAP, qui éveillent la curiosité de l'enfant, ne sont pas remises en question ! La fatigue des enfants est légitime et justifiée, mais le problème est plus au niveau organisationnel plutôt que qualitatif » et d'interroger s'il ne faudrait pas aller au bout de cette réforme.

Plus de questions, le débat était clos, et les 54 élus ont voté à bulletin secret, pour le résultat suivant : 31 pour le maintien, 16 pour le retour à 4 jours, et 7 abstentions.

L'année scolaire 2019-2020, ce sera donc le maintien de la semaine de quatre jours et demi pour les élèves des écoles La Chat perché et Françoise Dolto.

Sylvie LALLEMAND